



**BANQUES
ET ASSURANCES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BANQUE COURTOIS



AVRIL 2021

FUSION – ABSORPTION DE LA BANQUE COURTOIS PAR LA SOCIETE GENERALE

AVIS CFDT au CSE du 16 avril 2021

La Direction a engagé une consultation sur un « projet de rapprochement du Crédit du Nord et de ses filiales, avec la SOCIETE GENERALE », projet qui devrait prendre la forme d'une fusion/absorption.

Vos élus au CSE :

Dans ce cadre, le CSE de la Banque Courtois a fait appel au cabinet SECAFI APLHA qui a remis son rapport au début du mois d'avril 2021.

A titre liminaire, **les élus CFDT Banque Courtois doivent relever que malgré l'important travail du cabinet mandaté, des éléments d'information, pourtant indispensables au recueil d'un avis, font défaut**, à savoir :

Jean-Luc Barre

Corine Baulo

Sophie Bellal

Michèle Bleuse

Manissa Bournier

David Espie

Jonathan Huez

Sylvie Laulhé

Florence Navarrot

- Il n'y a **pas d'explications sur la croissance du PNB annoncée**. En l'absence de tout élément permettant de qualifier et d'évaluer les initiatives de recherche de PNB supplémentaires, hors des déclarations d'intentions vagues et peu nombreuses, la Direction ne soumet à notre avis qu'un projet centré sur la réduction des coûts.

- Il n'y a **aucune visibilité opérationnelle**. A ce stade, nous n'avons aucune visibilité nationale ou à l'échelle du territoire de la Banque Courtois, qu'il s'agisse de l'organisation globale, du maillage d'agences, des back et middle office ou des fonctions sièges.

- Il n'y a **pas d'évaluation des conséquences sociales** du projet. Les conséquences sociales restent un point aveugle du projet, en l'absence de toute précision au-delà des ambitions de réduction des frais de personnel, sur la base d'une estimation « globale ».

Sous ces réserves, les élus CFDT constatent que :

1) Le processus de décision de l'équipe dirigeante nous semble singulier, voir totalement dénué de bon sens. Nous pensions naïvement qu'un travail de réflexion et d'analyse, au moins du niveau de celui réalisé par l'expert, avait été réalisé... Nous sommes stupéfaits de constater que ce travail préalable n'a démarré qu'après l'annonce de ce projet !!!

2) La décision de la fusion/absorption nous est présentée comme étant la meilleure solution, voir la seule. De fait, elle serait irréversible. La décision pour l'avenir de nos entreprises mérite pourtant un véritable débat, débat engagé avec le travail de l'expert. Le CSE est l'un des lieux où les propositions alternatives doivent être sérieusement étudiées.

3) Si l'on en croit les déclarations d'intentions, la création d'une « nouvelle banque » vise à prendre « le meilleur des deux mondes », et à réaliser des synergies massives, au sens étymologique le plus fort du terme : faire du rapprochement de nos entreprises une entité plus forte que la somme de ses parties.

Et cette ambition devra se combiner avec la réalité de la crise économique et sanitaire dans les mois et années à venir. Les salariés devront alors, « en même temps » (pour paraphraser un condisciple de Mr Proto), absorber les charges de travail supplémentaires, et assumer une mobilisation autour des conséquences pour eux et pour les clients de ce projet de fusion/absorption.

Permanence

TOULOUSE

05 61 10 82 35

06 83 11 98 60

Site internet

CFDT :

www.cfdt-courtois.fr



Il est évident que la réalisation de ce projet en pleine crise économique et sanitaire démultiplie les risques que les salariés devront gérer. La fragilité de l'organisation pendant la période de transition va exacerber la fragilité du groupe SG et de la Banque Courtois, avant même l'aboutissement du projet de fusion/absorption.

Nous sommes effarés de constater que ces risques importants n'aient à aucun moment été pris en compte, anticipés !!!

A ce jour, les élus CFDT émettent les réserves et inquiétudes suivantes :

1) Concernant le volet économique :

- Le projet n'apparaît pas tirer explicitement des leçons des choix stratégiques réalisés par le Groupe Société Générale en France depuis la crise de 2008, à commencer par les choix quant au maillage territorial ou à la stratégie d'amélioration ou de préservation de la satisfaction client. En effet, l'étude du marché français souligne que la réussite d'un modèle « phygital » réside bien dans une complémentarité généralisée entre les humains et les canaux numérique plutôt que dans une substitution de l'humain par les canaux numériques, avec un objectif de pure réduction des coûts.

2) Concernant le volet organisationnel :

- Il reste très difficile (voire impossible) de saisir la substance du projet de rapprochement des cultures d'entreprise de la SG BDDF et du groupe Crédit du Nord. L'ambition de remettre en valeur la décentralisation des compétences et des décisions peut apparaître séduisante mais se heurte au poids de plusieurs années de mouvement de centralisation du côté la SG et à des choix organisationnels contradictoires, car c'est bien l'architecture de la SG qui s'imposerait. Des clarifications de principes, seraient nécessaires (mais certainement pas suffisantes), pour éviter que ce projet ne se transforme en un « Convergence » de la culture d'entreprise, à savoir en un échec.

3) Concernant le volet informatique :

- Les orientations informatiques de la nouvelle banque restent clairement à finaliser, en à peine quelques mois, et conditionneront les faisabilités et le calendrier ;

- Les renoncements informatiques mettent déjà un coup d'arrêt à la dynamique, par le groupe Crédit du Nord, du rattrapage de son retard digital, avec tous les risques d'attrition client et de perte de revenus

- La gestion des écarts, par exemple liés aux offres et aux tarifications clients, sera particulièrement complexe et risquée.

4) Concernant le **volet emploi** :

- Le projet induit, de fait, la **destruction nette de plusieurs milliers d'emplois à l'échelle du groupe**, et n'est pas chiffré, ni globalement, ni sur le territoire Banque Courtois ;

- Les importantes problématiques de mutations fonctionnelles et géographiques ne sont pas prises en compte, qu'il s'agisse des salariés du réseau d'agences ou des salariés des services de back et middle office. Ce qui est, par contre, clairement annoncé : -c'est la **réduction du maillage d'agences ou de sites**, et donc la destruction de postes de DA, d'ASC, de CC, -ainsi que la **suppression du siège à Toulouse** et donc la suppression des back et middle offices, ainsi que des fonctions siège ;

- **« L'absence de départs contraints » n'est qu'un affichage**, il est théorique et reste aujourd'hui encore non défini ;

- Il n'y a pas d'études sur la prévention des RPS liés à ce projet de fusion/absorption, dans le contexte de crise économique et sanitaire.

Globalement, ce projet d'absorption de la Banque Courtois par la SG, est caractérisé, à tous les niveaux, par l'existence de risques extrêmement importants, et non évalués, ainsi que par des incohérences majeures.

Nous prenons acte qu'une consultation additionnelle sera bien à l'ODJ du CSE de septembre 2021 afin de compléter, particulièrement, les volets cible organisationnelle et conséquences sociales.

Enfin, nous sommes obligés de redire que **ce projet d'absorption de la Banque Courtois par la SG signerait la mort officielle et factuelle de la Banque Courtois, la plus ancienne banque française, créée en 1760 à Toulouse. Il est toujours plus facile de détruire que de construire, et ce n'est pas l'hypothétique conservation d'un nom sur du papier ou sur un mur qui remplacera l'entreprise régionale, historique, ancrée dans son territoire, et adossée à un grand groupe.**

Pour toutes ces raisons, **les élus CFDT vont voter CONTRE ce projet qui signerait la mort de la Banque Courtois, et la destruction de nombre d'emplois Banque Courtois et SG sur le territoire Banque Courtois.**